



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023

SREM – Syndicats regroupés des employés municipaux
(Employés de bureau, techniciens et professionnels, brigadiers scolaires et employés de piscine)
SCFP – Section locale 306

Villes de Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert

Date : 26 avril 2023

Heure : 17 h 30

Endroit : Hybride (présentiel et visioconférence sur la plateforme Zoom)
Centre socioculturel Alphonse Lepage
7905, avenue San Francisco
Brossard QC J4X 2A4

Procès-verbal

Présentation de David Laflamme, chargé de comptes pour le développement des groupes d'affinité auprès de notre partenaire financier Beneva.

Allocution de Magali Picard, présidente de la FTQ.

1. CONSTAT DU QUORUM

Cent quatre-vingt-une (181) personnes sont présentes à l'assemblée (en présentiel et en virtuel), incluant les officiers syndicaux. Selon nos statuts, le quorum est atteint puisqu'il est constitué de soixante-quinze (75) membres.

L'assemblée débute à 18 h 05.

2. RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE AUTOCHTONE

Étant donné que c'est une exigence du SCFP National, la présidente tient à souligner que nous sommes actuellement rassemblés sur un territoire autochtone non cédé par voie de traité.

3. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DES OFFICIERS

Karine Laprise souhaite la bienvenue aux membres et remercie les participants de s'être déplacés à cette assemblée de tous les membres ou d'y assister virtuellement. La présidente transmet aux membres les consignes d'usage pour faciliter le bon déroulement de l'assemblée. Elle mentionne que deux (2) officiers se déplaceront dans la salle pour octroyer le droit de parole. Le droit de parole sera octroyé en alternance entre les participants en présentiel et ceux en virtuel. Les interventions seront restreintes à deux (2) minutes.

À tour de rôle, chacun des directeurs, des délégués syndicaux, des agentes syndicales, des délégués sociaux ainsi que Daniel Pellerin, représentant local du Fonds de solidarité FTQ sont invités à se lever pour que les membres puissent les identifier.

Karine Laprise préside la rencontre et présente les membres de l'exécutif, soit Christine Maheux, vice-présidente; Sylviane Côté, vice-présidente; Neima Ahmed, trésorière et Stéphanie Morin-Lainey, archiviste.

Elle présente aussi notre conseiller syndical, Simon Beaulieu.

À la demande de la présidente, l'assemblée observe une (1) minute de silence pour honorer la mémoire de Daniel Rochette, un officier syndical décédé il y a trois (3) semaines, ainsi que de tous nos collègues de travail et de nos proches perdus durant l'année.

4. LECTURE DE L'ÉNONCÉ SUR L'ÉGALITÉ DU SCFP NATIONAL

L'Énoncé sur l'égalité du SCFP National est projeté sur écran. Stéphanie Morin-Lainey lit *l'Énoncé sur l'égalité* du SCFP National.

5. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente lit l'ordre du jour de la séance.

Il est proposé par Karine Laprise du secteur de Longueuil, appuyé par Claudie Blanchette du secteur de Boucherville, d'adopter l'ordre du jour.

Un vote à main levée est proposé aux membres en présentiel tandis qu'un vote anonyme est proposé sous la forme de sondage Zoom aux participants en ligne.

ADOPTÉ à la majorité

6. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 AVRIL 2022

Annie Bouchard du secteur de Longueuil demande la dispense de lecture, appuyée par Stéphanie Renaud du secteur de Longueuil.

Un vote à main levée est proposé aux membres en présentiel tandis qu'un vote anonyme est proposé sous la forme de sondage Zoom aux participants en ligne.

ADOPTÉE à la majorité

Jocelyne Lajoie du secteur de Longueuil propose d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 21 avril 2022 tel que proposé, appuyé par Dino Morgante du secteur de Saint-Bruno-de-Montarville.

Un vote à main levée est proposé aux membres en présentiel tandis qu'un vote anonyme est proposé sous la forme de sondage Zoom aux participants en ligne.

ADOPTÉ à la majorité

7. POINTS DE SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE ET RAPPORT ANNUEL

La présidente présente le rapport annuel depuis l'assemblée générale du 21 avril 2022.

- Plusieurs rencontres du conseil exécutif : minimalement une par mois et au besoin;
- Plusieurs rencontres des conseils intersectoriels (conseils de direction et conseils généraux);
- Activité de formation maison, soit la formation « Mon 306 » et mise en place d'un calendrier de formation proposant plusieurs dates de formation aux officiers syndicaux pendant l'année;
- Formation en deux (2) volets portant sur le traitement des plaintes de harcèlement réalisée et offerte conjointement par la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ) et la firme d'avocats MMGC;
- Activités de mobilisation internes (organisation d'un cinq-à-sept dans le cadre du 65^e anniversaire de la section locale, d'une soirée de Noël et d'une soirée dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes) qui sont rendues possibles grâce un partenariat financier avec Beneva;
- Activités de mobilisation externe (appui aux grévistes en conflit de travail et manifestations en appui aux centrales syndicales pour diverses causes sociales liées aux changements législatifs);
- Implication dans la communauté en participant à la revitalisation du quartier par le biais de la mise en place d'un jardinet collectif;
- Tenue des assemblées de secteur : en octobre et en novembre;
- Comblement des postes de directeurs et de délégués : en continu.

Christine Maheux et Sylviane Côté présentent les activités qui occupent la section locale pendant toute l'année :

- Cinq (5) conventions collectives en négociation sur les treize (13) accréditations;
- Voici les négociations en cours :
 - La négociation de la convention collective des sauveteurs de Brossard;
 - La négociation de la convention collective des brigadiers scolaires de Saint-Bruno-de-Montarville;
 - La négociation de la convention collective des cols blancs de Saint-Lambert;
 - La négociation de la convention collective des sauveteurs de Longueuil;
 - La négociation de la convention collective des cols blancs et des brigadiers scolaires de Longueuil.
- Voici les prochaines négociations à venir :
 - La négociation de la convention collective des cols blancs de Brossard, puisque leur convention collective est échuée depuis décembre 2022. Le processus de négociation sera enclenché dès qu'une des négociations en cours sera terminée.

La présidente ajoute que notre section locale a participé à diverses activités organisées par nos instances :

- Conseil provincial du secteur municipal (CPSM) :
 - Congrès biennal (en mai 2022);
 - Comité des femmes;
 - Comité ad hoc sur le climat de travail dans le secteur municipal.
- SCFP-Québec
 - États généraux sur l'avenir du syndicalisme (ses défis, sa pertinence et la manière d'assurer sa pérennité);
- Conseil régional FTQ Montréal métropolitain :
 - Assemblées générales mensuelles;
- Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ) :
 - 33^e Congrès (en janvier 2023).

La section locale a élaboré différents documents et outils :

- Dépliant de sensibilisation sur le harcèlement;
- Premier (1^{er}) plan stratégique pour la section locale;
- Tutoriels réalisés et formations offertes dans le cadre du déploiement de la plateforme de gestion syndicale Sentinelle et suivi des travaux des comités de santé et sécurité au travail (SST) et relations de travail et de griefs via la plateforme.

8. PLAN STRATÉGIQUE

La présidente présente le plan stratégique à horizon triennal 2023-2025 et invite les membres qui souhaitent obtenir une copie à contacter l'archiviste (stephanie.morinlaine@scfp306.ca).

Le plan stratégique émane d'une démarche concertée entre les différentes instances de notre structure : membres, délégués syndicaux, agents syndicaux, directeurs et dirigeants. Sa réalisation est inspirée des préoccupations des membres qui ont été émises à la dernière assemblée générale. Il est porté par une vision rassembleuse et partagée, à savoir de bâtir une section locale solide, unie et influente, qui assume la transmission du savoir, qui partage ses compétences et s'assure de mettre en place une relève forte et engagée.

Les valeurs communes qui guident le plan stratégique sont : l'engagement, l'équité, le respect, la solidarité et la communication.

Le premier (1^{er}) axe stratégique est la consolidation de la structure organisationnelle. L'objectif spécifique de cet axe est de développer notre expertise et de mettre en place une culture organisationnelle forte, mobilisatrice et participative, et ce, par le biais des actions suivantes :

- Offrir différentes formations (SCFP, « Mon 306 », etc.);
- Optimiser l'utilisation des outils technologiques et adapter nos méthodes de travail et nos processus;
- Développer un plan de communication (page Facebook, site Web, campagne publicitaire).

La présidente remercie les membres de suivre notre page Facebook pour se tenir informés de l'action syndicale, car nous sommes passés de cent (100) membres à plus de quatre cents (400) membres.

La présidente lance officiellement la campagne de communication *On y voit*. Cette campagne est réalisée grâce, entre autres, à la participation financière du Syndicat canadien de la fonction publique – National (SCFP National) et sera diffusée dans les journaux locaux et médias numériques. La campagne a été mise sur pied dans le cadre des multiples négociations en cours et pour nous appuyer lors d'éventuels moyens de pression. Cette campagne de valorisation des membres vise à faire connaître la diversité de nos emplois, notre nouvelle image (nouveau logo et nouveau slogan), et ce, à travers quatre (4) grands thèmes qui touchent les citoyens dans les différentes sphères de leur vie : l'environnement, les loisirs, l'information et la sécurité.

La vidéo de la campagne est diffusée.

Les membres sont encouragés à consulter le microsite de la campagne (<https://www.onyvoit.com/>) qui sera disponible sur le site Web et la page Facebook de la section locale.

Le deuxième (2^e) axe stratégique est la mobilisation des membres. L'objectif spécifique associé à cet axe est d'accroître le sentiment d'appartenance des membres envers notre section locale, et ce, par le biais des actions suivantes :

- Développer une trousse d'accueil pour les nouveaux membres (guide d'accueil des membres à l'usage des délégués et objets promotionnels);

- Instaurer des activités sectorielles et intersectorielles de mobilisation dont trois (3) ont été organisées depuis la dernière assemblée générale annuelle;
- Bonifier les services aux membres en offrant des conférences aux membres (retraite, finances, santé mentale, etc.) en collaboration avec nos partenaires.

Le troisième (3^e) axe stratégique, c'est l'implication de la section locale dans des actions syndicales, sociales, communautaires et environnementales. L'objectif spécifique de ce troisième (3^e) axe est de positionner la section locale dans la sphère publique. Les sous-objectifs se répartissent en trois (3) types d'implication :

1. Implication syndicale :

- Développer et consolider des liens intersyndicaux avec d'autres sections locales;
- Soutenir et appuyer les sections locales en grève ou en lock-out;
- Accroître et maintenir notre participation aux diverses instances syndicales.

2. Implication sociale :

- Développer et multiplier des partenariats communautaires (jardin à partager);
- Sensibiliser les employeurs aux défis reliés à l'apprentissage du français par les nouveaux arrivants (à développer);
- Maintenir et promouvoir le français au travail.

3. Implication environnementale :

- Contribuer à la réduction de notre empreinte environnementale;
- Partager les actions environnementales et écoresponsables de la section locale;
- Poursuivre le virage vert.

9. RAPPORT DE LA TRÉSORERIE ET ADOPTION DU BUDGET 2023

La trésorière, Neima Ahmed, présente le rapport financier de 2022. Les membres qui souhaitent obtenir les rapports financiers ou plus de détails sont invités à communiquer avec Neima Ahmed (tresorier@scfp306.ca).

Un graphique par secteur est partagé et il montre que nos revenus sont plus élevés que nos dépenses. Les dépenses sont ventilées dans le graphique.

Rapport financier de 2022 :

Notre budget était de 1 771 000 \$ et finalement nos revenus se sont élevés à 1 822 910 \$. Nos dépenses se sont élevées à 1 669 554 \$ et celles-ci sont ventilées comme suit :

- Les affiliations ont coûté 780 050 \$ et ont été versées au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP National), au Conseil provincial du secteur municipal (CPSM) et au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRFTQMM);
- Les dépenses liées au bureau (assurances, taxes, système d'alarme, entretien intérieur et extérieur, etc.) et aux activités syndicales (conseils, assemblées, service de vote électronique) se sont élevées à 186 394 \$;
- Les libérations ont coûté 301 472 \$;
- Les allocations versées aux officiers ont totalisé 99 363 \$;

- Les honoraires professionnels (frais professionnels associés aux expertises médicales, juridiques ou actuarielles) ont coûté 119 548 \$;
- Les placements ont perdu 182 548 \$ en intérêt, mais cette situation est généralisée dans le contexte économique actuel.

L'exercice financier de l'année 2022 présente donc un surplus de 153 356 \$.

L'année budgétaire 2021 a généré un surplus de 610 881 \$. Toutefois, les libérations sont presque à jour, exceptées à Longueuil puisque nous avons un litige relatif aux heures de libération excédentaires de 2020 à 2022 à Longueuil.

Quelques faits saillants au niveau financier en 2022 :

- Le fonds de provision pour l'immeuble s'élève à 30 000 \$ en 2023 puisque nous y déposons un montant annuel de 10 000 \$;
- La valeur de l'immeuble a été révisée à la hausse. Évaluée à 490 000 \$ à l'achat, la valeur de l'immeuble en 2022 était de 692 000 \$ et elle est passée à 730 000 \$ en 2023, soit une augmentation de 240 000 \$ depuis l'acquisition du bureau;
- L'augmentation de la valeur foncière de l'immeuble engendre une hausse des taxes municipales et scolaires;
- En changeant d'assureur en 2022, la section locale a réalisé une économie substantielle de 5 000 \$;
- Le 65^e anniversaire de la section locale est une activité de mobilisation à coût presque nul étant donné que nous avons reçu 7 000 \$ en commandite.

Questions sur le rapport de la trésorerie :

Aucune question sur le rapport de la trésorerie.

Budget 2023 :

Cette année, notre budget est estimé à 1 795 500 \$ pour les dépenses et à 1 795 500 \$ pour les revenus. Voici la ventilation du budget :

- 862 915 \$ pour les affiliations au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP National), au Conseil provincial du secteur municipal (CPSM) et au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRFTQMM);
- 410 000 \$ pour les libérations des officiers (maintien du nombre d'officiers au sein de la structure par rapport à l'année dernière);
- 126 550 \$ pour les dépenses liées au bon fonctionnement du bureau (assurance, papeterie, informatique, système d'alarme, taxes, entretien intérieur et extérieur, etc.) sont similaires à l'année 2021;
- 105 285 \$ pour les activités syndicales (conseils et assemblées [location de salles et d'équipement, soutien technique, Zoom, traiteur, etc.], élections [service de vote électronique], négociations, etc.) en raison de la hausse du nombre d'activités;
- 8 000 \$ pour les déplacements (le budget est réduit, car plusieurs officiers syndicaux ont déjà reçu la formation pertinente à leur fonction);

- 8 000 \$ pour les formations (le budget est réduit, car plusieurs officiers syndicaux ont déjà reçu la formation pertinente à leur fonction);
- 124 750 \$ pour les allocations versées aux officiers syndicaux (maintien du nombre d'officiers au sein de la structure);
- 150 000 \$ pour les honoraires professionnels (frais professionnels associés aux expertises médicales, juridiques ou actuarielles).

Questions sur le budget 2023 :

Prévoyez-vous des pertes sur les placements en 2023 ? (Katy Prescott – secteur de Longueuil)

Nous espérons qu'il n'y aura pas de perte sur nos placements en 2023, mais nous ne pouvons pas le prévoir.

Comment les affiliations fonctionnent-elles ? (Sébastien Bissonnette – secteur de Longueuil)

Certaines sont obligatoires telles que le Syndicat canadien de la fonction publique – National (SCFP National). Nous versons un montant mensuel en fonction du nombre de membres, soit 0,85 \$ par membre. Par la suite, le SCFP National redistribue un certain montant à la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ) et au SCFP-Québec. Le Conseil provincial du secteur municipal (CPSM) est une affiliation optionnelle, mais c'est une affiliation incontournable dans le secteur municipal pour l'appui aux sections locales en conflit de travail.

Le conseiller syndical ajoute que les différentes affiliations offrent de multiples services spécialisés aux affiliés tels que :

- Le service de la formation qui offre des formations syndicales diversifiées et en continu;
- Le service de communications qui apporte son soutien et son expertise aux sections locales dans leurs relations avec les médias, dans leurs stratégies de communication ou dans leurs campagnes d'opinion (ex. : la campagne à frais partagés);
- Le service juridique qui offre un soutien technique pour les dossiers qui demandent une expertise particulière, par exemple, pour obtenir une opinion juridique sur un sujet spécifique ou encore pour préparer des représentations devant les tribunaux;
- Le service d'évaluation des emplois qui apporte son aide et son soutien pour toute question touchant les domaines de la rémunération (établissement et maintien du programme d'équité salariale, implantation de systèmes d'évaluation des emplois et développement de structures salariales). Il dispense aussi de la formation en plus de participer à la représentation auprès de différents organismes et instances. Il intervient également dans les dossiers d'arbitrage d'évaluation des emplois.
- Le service de santé et sécurité au travail qui participe à la mise sur pied et au fonctionnement des comités locaux en santé et en sécurité du travail, et appuie les actions et les luttes locales. Il fournit également toute l'expertise nécessaire à l'élaboration des dossiers de prévention et de défense des accidentés du travail devant les instances gouvernementales.
- La Caisse nationale de grève et la Caisse nationale de défense. La Caisse nationale de grève sert aux campagnes d'opération publique visant à éviter la grève ou de campagne de soutien à la grève lorsqu'un conflit de travail est déjà en cours. La Caisse nationale de défense sert à soutenir financièrement les campagnes d'opinion menées

par un syndicat local. On parle dans ce cas de campagne de relations publiques dont les coûts sont partagés entre le syndicat local et le SFCP. Souvent exorbitants pour un syndicat indépendant, au SFCP, les coûts de ce service sont assumés à même la cotisation syndicale.

Il est proposé par Neima Ahmed du secteur de Longueuil, appuyé par Mélanie Gagnon du secteur de Saint-Lambert, d'adopter le budget 2023.

Un vote anonyme est proposé sous la forme de sondage Zoom pour les membres qui assistent virtuellement à l'assemblée. Les membres présents sur place sont invités à voter à main levée.

ADOPTÉ à la majorité

10. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT DES SYNDICS

Maryse Girard (en présentiel), Julie Leclerc (en présentiel) et Catherine Harbec (en virtuel) sont les trois (3) syndics qui ont procédé à l'exercice consistant en la vérification de la trésorerie et des affaires de la section locale.

Maryse Girard présente le rapport 2022 du comité des syndics.

Maryse Girard souligne que l'argent des membres est bien géré par la section locale.

Voici les principaux points soulevés par le comité des syndics et les correctifs apportés :

- Recommandation 2023 : Que le placement de 150 000 \$ soit investi dans un compte épargne à intérêt élevé soit pour une période de trois (3) à douze (12) mois maximum.
- Recommandations 2023 : Ajouter sur le formulaire de remboursement de dépenses le nom de la personne qui covoiture avec l'officier, ainsi qu'une explication plus détaillée de l'endroit, de la raison et du nombre de jours réclamé.
- Recommandations 2023 : Bien que toutes les acquisitions de biens et de services aient fait l'objet d'un processus conforme, nous avons recommandé certains fournisseurs potentiels qui pourraient être plus avantageux pour les membres (ex. : pour les articles promotionnels).
- Recommandation 2023 : Acheter une imprimante, car la location est devenue trop dispendieuse (ex. : les cartouches et l'entretien ne sont pas inclus) et les besoins ont évolué avec l'implantation du télétravail.
- Recommandation 2022 : Le changement de trésorier n'a pas affecté la qualité du travail, il n'y eut aucune répercussion négative sur le fonctionnement. Les connaissances se sont bien transmises.
 - Suivi de la recommandation : Aucun suivi nécessaire.
- Recommandation 2021 : Que le solde du compte soit maintenu à 300 000 \$ afin de faire fructifier les revenus.

- Suivi de la recommandation : Respect de la recommandation des syndics et placement de 150 000 \$ effectué;
- Recommandation 2021 : Évaluer les coûts de location versus ceux d'achat d'un photocopieur considérant le coût mensuel élevé versus les besoins d'impression.
 - Suivi de la recommandation : Analyse des avantages et des inconvénients est effectuée. Conclusion : il est préférable de conserver le photocopieur en location.

De fait, le comité des syndics constate que toutes les recommandations ont été prises en compte pour les années antérieures. Le comité suggère à la section locale de poursuivre ses bonnes pratiques telles que le covoiturage lors des congrès.

Questions sur les rapports des syndics :

Aucune question sur le rapport des syndics.

Il est proposé par Maryse Girard du secteur de Longueuil, appuyé par Linda Blanchette du secteur de Longueuil, d'adopter le rapport des syndics pour l'année 2022.

Un vote anonyme est proposé sous la forme de sondage Zoom pour les membres qui assistent virtuellement à l'assemblée. Les membres présents sur place sont invités à voter à main levée.

ADOPTÉ à la majorité

11. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES AMENDEMENTS À LA POLITIQUE D'ALLOCATION ET DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

Christine Maheux présente les principales modifications demandées à la *Politique d'allocation et de remboursement des dépenses* :

- Ajout à la section des déplacements :
 - Le trajet dont le kilométrage est le plus court devra être privilégié.
- Ajout à la section relative aux repas :
 - Un dîner d'affaires d'un officier avec un partenaire (affiliations, actuaire, fournisseurs, etc.) et c'est un repas imposable. En aucun cas, la section locale ne paiera le dîner d'un partenaire.
- Modification dans le tableau des indemnités journalières :
 - Hausse de cinq dollars (5 \$) de l'indemnité pour le déjeuner et le dîner.
- Ajout d'une indemnité :
 - Advenant un souper-soirée lors d'un événement comme un congrès, l'indemnité de souper et de soirée sera utilisée pour couvrir les frais et un maximum de vingt-cinq dollars (25 \$) sera assumé par la section locale pour couvrir les frais.

Questions et commentaires sur les amendements à la *Politique d'allocation et de remboursement des dépenses* :

Est-ce qu'un employé à temps partiel peut s'impliquer à titre de délégué syndical et recevoir des allocations ? Est-ce que l'employé qui dépasse le nombre d'heures de l'horaire régulier recevra du temps supplémentaire ? (Sophie Aumais – secteur de Brossard)

Oui, un employé à temps partiel peut s'impliquer à titre de délégué syndical. L'allocation sert à compenser les heures de travail en sus ou à l'extérieur de l'horaire de travail régulier. Aucun temps supplémentaire n'est alloué aux officiers syndicaux lorsque ceux-ci travaillent à l'extérieur des heures régulières de bureau ou en sus de leur horaire régulier.

Est-ce que les allocations allouées augmentent d'année en année ? (Isabelle Caron – secteur de Brossard)

Non, elles sont fixes. En d'autres termes, les allocations octroyées aux officiers syndicaux ne sont pas indexées, c'est un montant forfaitaire qui n'est pas majoré. Cette décision consensuelle émane du conseil de direction, car l'objectif de la refonte des statuts était de bonifier le nombre de délégués dans la structure sans pour autant augmenter exponentiellement les coûts associés aux allocations. Nous souhaitons respecter nos engagements envers les membres avec l'implantation des nouveaux *Statuts et règlements*, soit ne pas réclamer une cotisation syndicale plus élevée aux membres dans les premières années de fonctionnement. De plus, nous souhaitons que les membres s'impliquent à cause de leurs valeurs syndicales et non pour des raisons pécuniaires.

L'indemnité journalière pour le dîner d'affaires n'est pas un gain, c'est plutôt une dépense étant donné qu'il est imposable. (François Lespérance – secteur de Boucherville)

C'est la Loi qui prévoit cette disposition; ce sont des règles de fiscalité.

Étant donné que l'allocation n'a pas augmenté dans les trois (3) dernières années; ce ne serait pas gênant que vous décidiez d'augmenter les allocations versées aux officiers syndicaux dans le futur. Toutefois, vous pouvez attendre que les conventions collectives en cours de négociations soient signées. (Daniel Pellerin – secteur de Longueuil)

Daniel Pellerin est remercié pour son commentaire.

Il est proposé par Christine Maheux du secteur de Brossard, appuyé par Pascal Pilon du secteur de Longueuil, d'adopter les amendements à la *Politique d'allocation et de remboursement des dépenses*.

Un vote anonyme est proposé sous la forme de sondage Zoom pour les membres qui assistent virtuellement à l'assemblée. Les membres présents sur place sont invités à voter à main levée.

ADOPTÉ à la majorité

12. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS INTERSECTORIELS

La présidente présente nos différents comités intersectoriels : le comité des avantages sociaux, le comité des statuts et le comité de santé et sécurité au travail. La présidente présente nos différents comités ad hoc tels que le comité ad hoc sur le plan stratégique, le comité ad hoc sur la campagne de communication et le comité ad hoc sur le harcèlement psychologique.

Philippe Riendeau, coordonnateur du réseau des délégués sociaux, est invité à venir résumer les activités du réseau des derniers mois. Le réseau des délégués sociaux (DS) est un réseau d'entraide affilié aux organismes locaux. Le réseau répond à de multiples besoins des membres : problèmes reliés à l'organisation du travail, problèmes personnels (toxicomanie, solitude, famille, etc.) ou problèmes nécessitant un mode d'intervention de crise (menace de suicide, dépression chronique, etc.). Une personne déléguée sociale n'est pas un poste élu comparativement aux personnes déléguées syndicales. Philippe Riendeau encourage les membres qui possèdent une bonne écoute ou la fibre du confident et qui souhaitent aider leurs collègues à se joindre au réseau. Toute personne qui rencontre des difficultés professionnelles ou personnelles est invitée à contacter un délégué social pour être écoutée et dirigée, au besoin, vers des ressources syndicales, communautaires et professionnelles.

Sylviane Côté explique brièvement le rapport du comité des statuts et son contexte. Le comité des statuts est composé de : Karine Laprise, Sylviane Côté, Stéphanie Morin-Lainey et Stéphanie Renaud. Les *Statuts et règlements* définissent la structure et le fonctionnement de notre section locale; ce sont les règles d'organisation de notre section locale. Les amendements émanent des membres, des officiers syndicaux, des comités ou du président du SCFP National. En tant que section locale affiliée au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), nous devons nous conformer aux recommandations du Syndicat canadien de la fonction publique – National (SCFP National).

Le comité des statuts s'est rencontré à quatre (4) reprises pour discuter des modifications requises découlant de l'application des statuts. À la suite de la présentation des amendements, une période de questions est prévue et nous vous demanderons d'accepter en bloc les amendements. Les *Statuts et règlements* contribuent à assurer le bon fonctionnement de la section locale d'où l'importance de les réviser annuellement.

Questions sur les rapports des différents comités intersectoriels :

Est-ce que l'aide est disponible rapidement ? (Mélanie Girard – secteur de Longueuil)

Oui, nous nous assurons de trouver un délégué social disponible rapidement pour aider les membres qui en expriment le besoin. N'hésitez pas à contacter le bureau syndical pour que nous puissions pour référer à un délégué social.

13. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

Sylviane Côté présente les amendements que le comité des statuts recommande aux *Statuts et règlements*. Le contexte des amendements est le suivant :

- Fait suite à deux (2) ans d'application;
- Nécessité d'uniformiser les délais et certaines procédures;
- Correction de coquilles ou de formulations et concordance entre les articles;
- Demandes de modifications provenant des membres, des directeurs syndicaux, du comité d'élections, du comité des statuts et du président national du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP);

- Nécessité de se conformer aux demandes du Syndicat canadien de la fonction publique – National (SCFP National).

Voici les demandes non retenues par le comité des statuts et les raisons pour lesquelles le comité des statuts en recommande le rejet :

1. Mettre sur pied un comité sur l'environnement
 - Raisons pour lesquelles le comité des statuts en recommande le rejet :
 - Priorisation des actions dans le *Plan stratégique* et disponibilité des effectifs.
 - Actions environnementales prises au quotidien : Obligation de covoiturer, réduction de l'utilisation du papier, mise en place d'une politique d'achats locaux, partenariat avec les jardins partagés.
 - Actions sociales : Participation aux manifestations, aux dossiers sur l'environnement lors de congrès, colloques et tables de concertation.
2. Ajouter une deuxième (2^e) personne déléguée syndicale pour représenter le groupe des employés de bibliothèques du secteur de Longueuil
 - Raisons pour lesquelles le comité des statuts en recommande le rejet :
 - La direction des Loisirs, de la culture et du développement social comprend déjà trois (3) délégués syndicaux;
 - Le nombre de fonctions différentes est retreint;
 - Les enjeux du groupe sont relativement homogènes;
 - Le ratio de membres par délégué est conforme aux besoins du groupe;
 - L'ensemble de la structure syndicale est présente en soutien, au besoin.

Questions sur les amendements aux *Statuts et règlements* :

Est-ce que la reconnaissance du territoire autochtone est vraiment nécessaire ? (Alain Verger – secteur Longueuil)

C'est une recommandation émanant directement du président du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-National) étant donné que cet amendement a été voté en congrès et ajouté aux statuts nationaux et que les sections locales doivent s'y conformer.

Pourquoi avoir recommandé le rejet du comité environnement puisque c'est un enjeu social qui la touche particulièrement ? Quelles actions pour l'environnement la section locale prend-elle ? (Sophie Aumais – secteur de Brossard)

Le comité des statuts a recommandé le rejet de cet amendement principalement en raison de la disponibilité des effectifs, car nos calendriers de travail sont déjà surchargés. Nous sommes conscients que l'environnement est un enjeu sociétal important, c'est pourquoi nous mettons en place des actions qui ont une portée à plus petite échelle. Ces actions sont détaillées dans le *Plan stratégique*, ex. : Covoiturage obligatoire, réduction du papier, implantation du compostage, lavage de nos serviettes à main et microfibre pour désinfecter les surfaces, utilisation de nappes en tissu et de vaisselle compostable, contribution à reverdir le quartier, participation à des rencontres intersectorielles sur l'environnement, etc.

Il est proposé par Sylviane Côté du secteur de Longueuil, appuyé par Karen Gendron du secteur de Saint-Lambert, d'adopter les amendements aux *Statuts et règlements*.

Un vote anonyme est proposé sous la forme de sondage Zoom pour les membres qui assistent virtuellement à l'assemblée. Les membres présents sur place sont invités à voter à main levée. La présidente précise que les règlements modifiés ou additionnels doivent être approuvés par un vote majoritaire (au moins deux tiers [2/3] des membres présents) afin d'entrer en vigueur.

ADOPTÉ à la majorité

14. MISES EN CANDIDATURE

14,1 Élection d'un président et d'un secrétaire d'élections pour un mandat de trois (3) ans (se terminant en 2026)

Karine Laprise, préside et ouvre la période des mises en candidatures.

Mélanie Girard du secteur de Longueuil propose Pascal Pilon à titre de président d'élections. Pascal Pilon accepte sa nomination. Pascal Pilon est élu par acclamation au poste de président d'élections.

Mélanie Girard du secteur de Longueuil propose Sandra Cragg à titre de secrétaire d'élections. Sandra Cragg accepte sa nomination. Sandra Cragg est élue par acclamation au poste de secrétaire d'élections.

La présidente d'élections félicite les membres élus au comité d'élection et leur souhaite un bon mandat. La présidente d'élections assermente Pascal Pilon et Sandra Cragg.

14,2 Mise en candidature d'un poste de syndic pour un mandat de trois (3) ans (se terminant en 2026)

Josée Nantel du secteur de Longueuil propose Mélanie Girard qui accepte sa nomination. Mélanie Girard est élue par acclamation au poste de syndic de trois (3) ans.

La présidente d'élection félicite la nouvelle syndic élue et lui souhaite un bon mandat. La présidente d'élections assermente Mélanie Girard.

15. PAROLES AUX MEMBRES

J'aimerais avoir des nouvelles concernant la contestation de la Loi 15 qui abolissait l'indexation automatique ? (Claude Déziel – secteur de Brossard)

Nous avons fait préparer un topo par notre actuaire. Il y a eu des audiences au cours des derniers mois et, sous toutes réserves, de mémoire, c'est en cours d'appel. Nous pensons que la décision sera contestée. Si elle est positive pour nous, elle sera contestée par les municipalités et si elle est positive pour les municipalités, nous la contesterons. Dans les prochains jours, l'archiviste acheminera à l'ensemble des membres le résumé et l'historique des derniers développements et ce qui s'en vient. Chose certaine, la contestation n'est pas terminée. Nous attendons le jugement. Nous avons des avocats au SCFP qui suivent le

dossier tout comme notre actuaire. En passant, nous rencontrons les brigadiers de Brossard le 10 mai prochain qui n'avaient toujours pas de règlement en lien avec la Loi 15 pour leur présenter un projet d'entente.

Au bénéfice des nouveaux membres et en cette période de grande inflation, pouvez-vous expliquer les impacts de la Loi 15 sur le régime de retraite en ce qui concerne l'indexation non automatique ? Nous serons tous touchés si la Loi est acceptée comme telle. (Claude Déziel – secteur de Brossard)

La loi 15 a modifié la gestion des avoirs du régime de retraite, soit l'administration du régime de retraite. Sachez qu'avec notre actuaire, nous avons l'intention de vous proposer une séance d'information sur le régime de retraite, car cette année, il y a eu pour la première fois une possibilité d'avoir une certaine indexation. Lors de la séance d'information, vous aurez le loisir de poser toutes vos questions à l'actuaire et aussi peut-être de défaire certains mythes. Je vous invite aussi à participer en grand nombre aux assemblées du comité de retraite. Les actuaires du régime et celui du syndicat et la ville de Longueuil qui gère le régime de retraite sont tous présents à ses assemblées. Nous sous-estimons l'importance de la retraite, mais nous finissons tous par y arriver. Nous avons tous des collègues qui prendront leur retraite dans les prochains mois. Vos assemblées générales se tiendront au mois d'octobre en mode hybride. Claude Déziel est remercié pour son commentaire et ses préoccupations relatives au régime de retraite.

Vous avez parlé d'une assemblée le 10 mai prochain et j'aimerais savoir à qui s'adresse cette assemblée ? (Francine Morel – secteur de Longueuil)

L'assemblée s'adresse uniquement aux brigadiers scolaires de Brossard. Cette assemblée concerne la future entente relative au régime de retraite. Nous avons eu une entente pour le régime de retraite des cols blancs de Brossard il y a de nombreuses années, mais le régime de retraite des brigadiers scolaires, des cols bleus et des cadres n'avaient pas encore d'entente.

Étant donné que la convention collective de Longueuil n'est pas encore réglée, si je prends ma retraite au mois d'octobre et que la convention se signe par après, est-ce que j'aurai droit à la rétroactivité prévue depuis que la convention est échue jusqu'à mon départ à la retraite ? (Gilles Bordeleau – secteur de Longueuil)

Gilles Bordeleau est remercié pour sa question. Tout ce qui est dans la convention collective est négocié. L'article 40.02 concerne la rétroactivité et c'est que nous avons réussi à obtenir lors de la dernière négociation. Cet article stipule que les personnes ayant pris leur retraite avant la signature de la convention collective obtiendront la rétroactivité jusqu'au moment de leur départ. Cet article prévoit aussi qu'en cas de décès de la personne retraitée, la succession y aura droit. La norme concernant la rétroactivité dans le milieu municipal s'applique généralement aux retraités et aux ayants droit. Cet article est toujours négocié à la toute fin du processus de négociation. Nous pourrions aussi demander davantage pour que la rétroactivité s'applique tout simplement à tous les salariés ayant quitté la ville et non pas juste aux retraités. Dans le milieu de la santé duquel provient notre conseiller syndical, la rétroactivité s'applique généralement à tout le monde qui a travaillé depuis que la convention collective est échue. Habituellement, les villes ne s'opposent pas à accorder la rétroactivité aux retraités. Étant donné que c'est un article négocié, nous ne pouvons prévoir la réaction des villes relativement

à l'application de la rétroactivité. Nous ne pouvons pas faire de promesses, mais si la tendance se maintient, c'est le genre de clause que nous ratifions, c'est un standard.

Sachant que le cahier des charges a été déposé depuis un certain temps, est-ce que ce serait possible de mettre sur le site Web de la section locale le contenu du cahier des charges, et ce, sans dire où vous en êtes rendus dans la négociation ? Nous savons que les cahiers sont déposés, mais nous ignorons leur contenu. (Éric Tailly – secteur de Longueuil)

En fait, vous n'êtes pas les seuls à ne pas connaître le contenu, la ville non plus ne le sait pas puisque nous n'avons pas déposé de cahier des charges dans le cadre de la négociation de la convention collective des cols blancs et des brigadiers de Longueuil. C'est vrai que parfois nous le faisons, mais dans le cas présent, nous avons déposé les enjeux que nous souhaitions discuter avec la ville. La méthode de négociation utilisée à Longueuil est la méthode dite « raisonnée ». Autrement dit, nous mettons sur la table de négociation des enjeux et des problématiques et nous essayons de nous entendre et de trouver conjointement des solutions gagnantes pour toutes les parties. Nous n'avons pas ouvert d'emblée notre jeu, car nous abordons les thèmes les uns après les autres avec l'employeur. Les thèmes qui ont été discutés jusqu'à présent sont les suivants : la reconnaissance de votre expérience et de vos diplômes, les horaires, la formation, etc. Nous ne pourrions donc pas vous déposer un cahier de charges qui n'a pas été déposé à l'employeur, car nous considérons que la convention collective se devait d'être modernisée et revampée. Il y a des textes qui doivent dater des années 70 et qui ne reflètent plus les conditions de travail du marché du travail actuel. Nous avons un bon rythme de rencontres à raison de deux fois par semaine et nous aurons même des rencontres condensées à l'été. Les négociations vont bien puisque nous sommes dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de perte d'expertise à la suite du départ des employés. La ville compte ses sous, car il y a un coût significatif à la formation de nouveaux employés. Toutes les villes sont ouvertes au dialogue et aux discussions. Nous ne céderons pas, car nous voulons améliorer et optimiser vos conditions de travail. Vous êtes un groupe qui est loin d'être homogène (brigadiers scolaires, employés de bureau, techniciens, professionnels), mais pour nous ce n'est pas un enjeu. Nous voulons casser les vieux moules de notre convention collective qui est désuète et un excellent moment pour le faire.

Avez-vous une ligne de pensée pour signer une convention collective de trois (3), quatre (4) ou cinq (5) ans ? Êtes-vous ouverts à signer une convention collective d'une durée de plus de cinq (5) ans ? (Éric Tailly – secteur de Longueuil)

Dans le secteur municipal, la Loi, c'est-à-dire le *Code du travail*, nous oblige à signer une convention collective d'une durée déterminée d'au moins cinq (5) ans. Comme vous le savez, nous avons déjà deux ans et demi de passé depuis l'échéance de la convention collective. Ce sont donc des contrats de travail minimaux de cinq (5) ans. Au terme de la négociation, si nous obtenons des gains satisfaisants pour vous et un beau contrat de travail, nous pourrions envisager d'accepter d'allonger la durée de la convention collective à plus de cinq (5) ans. Toutefois, si le contrat de travail n'est pas satisfaisant, nous ne signerons pas pour plus de cinq (5) ans. Ça dépend toujours. Certaines villes de l'agglomération ont signé des conventions collectives pour plus longtemps parce que la ville ne voulait pas rouvrir la convention collective tout de suite. Cela présente des avantages et des désavantages. Quand le contrat est bon, nous sommes contents, mais quand il ne l'est pas, nous avons hâte que l'échéance arrive afin de passer à d'autres choses.

Merci de penser aux techniciens à l'évaluation dans la convention collective, car les coûts d'achat d'une nouvelle voiture électrique respectueuse de l'environnement sont quand même élevés et il n'y a pas d'automobile comprise dans le cadre du travail. En ce moment, nous commençons à ressentir la pénurie d'employés. (Lisa Major – secteur de Longueuil)

Lisa Major est remerciée pour son commentaire qui est fort pertinent. Plusieurs d'entre nous reçoivent une allocation minime pour l'utilisation de notre voiture dans le cadre de nos fonctions qui ne couvre pas grand-chose et qui demeure inchangée depuis environ vingt-cinq (25) ou trente (30) ans. L'article relatif aux primes automobiles devra être adapté en contexte de télétravail. Avec le télétravail, nous sommes encore obligés de fournir un véhicule même si les déplacements sont diminués. Comparativement à avant la pandémie de covid-19, nous nous en servons d'une façon différente. Donc, moins de possibilités de mettre des frais tant sur nos impôts qu'en remboursement de kilométrage. C'est beaucoup plus difficile de mettre toutes nos dépenses relatives à la voiture. Nous devons donc regarder cet article autrement et peut-être revenir à des modèles de primes comme par le passé.

L'environnement est important pour elle et elle souligne qu'elle prendrait bien le transport en commun pour aller travailler si elle le pouvait. Après douze (12) ans au service de l'évaluation de la ville, elle a besoin de changer de voiture, mais depuis les cinq dernières années le prix d'un véhicule a pratiquement doublé. Merci d'en tenir compte. (Lisa Major – secteur de Longueuil)

Nous avons bien entendu vos préoccupations. C'est un enjeu que nous avons aussi identifié. La pandémie a aussi changé nos habitudes en ce qui a trait à l'utilisation de nos voitures.

Cette semaine, les nouvelles parlaient beaucoup de la grève des employés fédéraux et des briseurs de grève dans un contexte de télétravail. C'est inquiétant, car il semblerait que ce soit beaucoup plus facile pour l'employeur d'utiliser des briseurs de grève en contexte de télétravail. Est-ce que vous avez pensé à cela et est-ce que vous avez des plans vis-à-vis de telles situations ? (Sophie Aumais – secteur de Brossard)

Au fédéral, il n'y a pas ou peu de dispositions en matière de briseurs de grève. C'est pourquoi nous avons été piquetés cet hiver à Ottawa. Au Québec, nous avons des personnes qui travaillent sous le Code du travail fédéral. Les employés du gouvernement fédéral, tout comme les personnes de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, sont assujettis aux briseurs de grève. Les employés municipaux ne sont pas assujettis aux mêmes règles que les employés fédéraux. Toutefois, c'est pertinent que tu le soulignes, car en étant plusieurs en télétravail, il faut redoubler de prudence. Est-ce vraiment un collègue qui est à l'autre bout ou est-ce une firme privée embauchée par l'employeur (ex. : à l'informatique) ? Soyez attentifs si vous avez des personnes dans vos départements qui ne semblent pas vraiment être des employés de la ville et n'hésitez pas à le dire à votre délégué. Le syndicat pourra ensuite enquêter et demander des comptes à la direction des ressources humaines.

L'ensemble des membres qui ont posé des questions ou qui ont soumis leurs commentaires sont remerciés. Les membres sont remerciés pour leur présence à l'assemblée. L'équipe de la régie est remerciée pour leur excellent travail.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Karine Laprise du secteur de Longueuil, appuyée par Daniel Pellerin du secteur de Longueuil, de lever l'assemblée.

Un vote anonyme est proposé sous la forme de sondage Zoom pour les membres qui assistent virtuellement à l'assemblée. Les membres présents sur place sont invités à voter à main levée.

La séance se termine à 20 h 44.

ADOPTÉE à la majorité



Karine Laprise
Présidente



Stéphanie Morin-Lainey
Archiviste